

Affichage obligatoire

Attention : depuis le 6 août 2012, il est obligatoire d'afficher les **articles sur le harcèlement sexuel inclus dans ce panneau**

Ce panneau comprend les 15 informations obligatoires:

1. Inspection du Travail
2. Services d'urgence
3. Service santé au travail
4. Consignes en cas d'incendie
5. Règlement intérieur
6. Convention collective applicable
7. Evaluation des risques professionnels
8. Liste des membres du CHSCT
9. Horaires de Travail
10. Repos hebdomadaire
11. Dérogations aux horaires de travail
12. Ordre des départs en congés
13. Lutte contre les discriminations
14. Egalité de rémunération hommes/femmes
15. Articles sur le harcèlement moral et sexuel (**obligatoire depuis le 6 août 2012**)

A noter : l'affichage des informations ci-dessous est **obligatoire dès le 1er salarié**. Le non-respect de ces affichages vous expose à une **amende pouvant aller jusqu'à 1 500 Euros**